

PAR COURRIEL

Québec, le 30 avril 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton et préavis du 28 mars 2024 par le député de la circonscription de Matane-Matapédia, au sujet du projet d'immobilisations de l'École nationale de l'humour (ENH).

Le ministère de la Culture et des Communications reconnaît que l'ENH, en tant que seule institution francophone d'enseignement supérieur du Canada dans la discipline artistique de l'humour, constitue une des signatures de la culture québécoise. L'ÉNH contribue au rayonnement culturel du Québec tant au plan national qu'international.

De plus, le MCC partage des valeurs communes avec l'ÉNH, qui sont des valeurs de développement culturel et social. En effet, l'ÉNH conçoit l'humour comme un vecteur d'humanisation contribuant ainsi au développement de la richesse culturelle collective. Outre les formations professionnelles, l'ÉNH intervient auprès des élèves des centres de services scolaires, ainsi que dans les milieux de travail.

D'ailleurs, le Ministère soutient l'ENH en lui accordant une aide financière annuelle de 385 560 \$ dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en arts.

... 2

Le Ministère accompagne l'ENH depuis plusieurs mois dans sa recherche d'une solution immobilière qui permettrait de répondre à ses besoins et il est bien au fait de ses démarches.

La relocalisation de l'ENH sur la rue Saint-Denis pourrait être un des projets phares de la revitalisation du Quartier latin, qui est une priorité du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, et ainsi contribuer positivement à la relance de secteur de Montréal.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 51028